

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Damien THIEULEUX	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Route d'Is-sur-Tille - Chemin de la Charmette - Mise à disposition d'un tènement foncier en vue de l'installation d'une station de production d'hydrogène

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Dijon métropole souhaite contribuer aux actions permettant d'allier innovation et développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle entend en particulier favoriser le fonctionnement des véhicules à l'hydrogène.

Une SAS, Dijon métropole Smart Energyhy créée en application des dispositions de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, codifiées à l'article L.2253-1 du code général des collectivités territoriales, porte un projet de production et la fourniture d'énergies renouvelables à partir d'installations situées sur le territoire métropolitain.

La SAS souhaite implanter ses équipements de production d'hydrogène sur un terrain cadastré section AB n°144 appartenant au domaine privé de Dijon métropole acquis à l'amiable en 2013 en vue de l'implantation de l'actuelle déchetterie réalisée sur une partie du tènement.

La SAS souhaite procéder rapidement au dépôt d'un permis de construire. Afin de permettre ce dépôt, ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble des autorisations nécessaires, il est proposé de conclure avec cet opérateur de production d'énergies renouvelables une convention d'occupation du domaine dans l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'occupation du site de façon pérenne après obtention du permis de construire.

La convention serait conclue pour une durée de 20 ans sans préjudice de son terme anticipé laissant place à un dispositif pérenne après l'obtention du permis de construire purgé de tous recours, moyennant un loyer annuel fixé à 1000 €.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** le principe d'une mise à disposition de la parcelle AB n°144 sise chemin de la Charmette - route d'Is-sur-Tille de la SAS Dijon Métropole Energyhy en l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'occupation du site de façon pérenne après obtention du permis de construire devenu définitif par l'absence de tous recours et de l'ensemble des autorisations nécessaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la parcelle section AB n°144 p sise chemin de la Charmette - route d'Is-sur-Tille annexée au présent rapport.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0